

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°51 du 23 novembre 2012

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°3

DÉCISION N° 4972/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN

portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « EM-COS » rattachée à la trésorerie militaire de base de défense de Villacoublay.

Du 7 août 2012

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : *bureau « modernisation financière »*.

DÉCISION N° 4972/DEF/DCSCA/SD_FBC/FIN portant création d'une sous-trésorerie militaire désignée « EM-COS » rattachée à la trésorerie militaire de base de défense de Villacoublay.

Du 7 août 2012

NOR D E F E 1 2 5 2 2 3 0 S

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 110.3.2.3

Référence de publication : BOC N°51 du 23 novembre 2012, texte 3.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 relatif aux délégations de signature des membres du gouvernement ;

Vu le décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 modifié, portant organisation de l'administration centrale du ministère de la défense ;

Vu le décret n° 2010-1692 du 30 décembre 2010 relatif aux trésoreries militaires ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié, portant organisation du service du commissariat des armées ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2010 portant création et organisation des bases de défense et fixant les attributions des commandants des bases de défense ;

Vu la décision n° 2164/DEF/DCSCA/SD_FBC/MODERFI du 9 décembre 2010 relative aux trésoreries militaires des groupements de soutien de base de défense,

Décide :

Art. 1er. Il est créé au sein de l'état-major du commandement des opérations spéciales, une sous-trésorerie militaire désignée « EM-COS » rattachée à la trésorerie militaire du groupement de soutien de base de défense de Villacoublay.

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 2^e classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.